

**Description del'activité :**

Toute activité de formation au pilotage des navires et tout type d'engins flottants.

Objectif principal :

- ✓ Offrir une formation, qui répond aux besoins exprimés par les candidats, en conformité avec les lois et règlements nationaux et internationaux régissant le secteur maritime, en vue de l'obtention du permis de conduire en mer.
- ✓ Le perfectionnement et le recyclage des pilotes de navire et tout engin flottant.

Conditions d'exercice : Agrément accordé par le ministère des transports.

Tâches principales :

- ✓ Arrêter le planning quotidien des formations ;
- ✓ Veiller à la disponibilité permanente du matériel de l'école, de son entretien et de son emploi rationnel ;
- ✓ Assurer le service de formation du pilotage ;
- ✓ Réserver des moyens, tant humains que matériels, à la satisfaction des demandes de pilotage obligatoires au sens de la législation en vigueur.

Equipements importants :

- Bateau à moteur ;
- Jet-ski ;
- Barque ;
- Moyen de repérage lumineux ;
- Dispositif de remorquage (point d'ancrage et bout de remorquage) ;
- Dispositif coupant l'allumage ou les gaz en cas d'éjection du pilote ;
- Équipement individuel de flottabilité ;
- Moyen de remonter à bord une personne tombée à l'eau ;
- Dispositif de lutte contre l'incendie ;
- Ligne de mouillage ou ancre flottante ;
- Matériel d'armement et de sécurité basique ainsi que dispositif repérage et assistance ;
- Feux rouges automatiques à main ;
- Miroir de signalisation ;
- Moyen de signalisation sonore ;
- Compas magnétique ;
- Harnais pour le navire ;
- Trousse de secours.

Observations et conseils pratiques:

- **Les obligations de l'école de pilotage :**
 - Le respect des conditions de l'agrément ;
 - Le respect des programmes de formation pratique, de la pédagogie et de la tenue du livret d'apprentissage ainsi que du registre de bord de chaque bateau de formation ;
 - Le respect du contrat liant le candidat et l'établissement de formation ;
 - Le respect des conditions de délivrance de l'autorisation d'enseigner.
- **Les catégories des permis de conduire en mer des navires de plaisance à moteur sont :**
 - ✓ **Permis plaisance de catégorie A :**
 - Il est Valable sur le domaine maritime de jour ;
 - Il est obligatoire pour la conduite d'un navire de plaisance à moteur de puissance jusqu'à 60 cv, ne s'éloignant pas de plus de 5 milles de la côte et à 6 milles d'un abri.
 - ✓ **Permis plaisance de catégorie B :**
 - Il est valable sur le domaine maritime de jour comme de nuit ;
 - Il est obligatoire pour la navigation dans le bassin de la méditerranée.
 - ✓ **Permis plaisance de catégorie C :**
 - Il est valable sur le domaine maritime de jour comme de nuit pour la navigation en toutes zones.

Formation et qualités requises :

- ❖ Licence conforme aux normes nationales et internationales de pilotage de navires.

Emplois : Quatre (04) emplois à créer au démarrage.

Références Réglementaires :

- Loi n°04-08 du 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales ;
- Décret exécutif N° 02-143 du 16 Avril 2002, fixant les titres, brevets et certificats de la navigation maritime et les conditions de leur délivrance ;
- Décret exécutif n°15-111 du 3 mai 2015 fixant les modalités d'immatriculation, de modification et de radiation au registre du commerce ;
- Décret exécutif n°15-234 du 29 août 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice des activités et des professions réglementées soumises à l'inscription au registre du commerce ;
- Décret exécutif n° 06-08 du 9 janvier 2006, modifié et complété, fixant l'organisation du pilotage, les qualifications professionnelles des pilotes et les règles d'exercice du pilotage dans les ports.
- Arrêté du 11 Mai 2004, déterminant les conditions de délivrance des permis de conduire en mer des navires de plaisance à moteur.
- Arrêté du 26 mars 2006, modifié et complété, fixant le régime des études pour l'obtention du diplôme de matelot.

Contacts utiles :

- ✓ Centre National du Registre de Commerce CNRC Site Web : www.cnrc.org.dz
- ✓ Ministère chargé des Transports Site Web: www.ministere-transport.gov.dz.
- ✓ Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) Site Web : www.ensm.edu.dz www.ensmb.sitew.com
- ✓ Ecole maritime de Béjaïa.